



## Santé au travail : la révolution LECOCQ !

### Edito...

*On l'attendait avant l'été, le rapport commandé par le Gouvernement à la Députée LREM du Nord, Charlotte LECOCQ, a été rendu public le 27 août dernier.*

*C'est une véritable révolution suggérée à travers 22 propositions avec une vision globale de la santé sécurité au travail.*

*Les discussions entre partenaires sociaux vont débiter à la rentrée, sans doute en marge du plan Santé proposé par le Président MACRON. Si ces recommandations devaient être suivies et approuvées par le Parlement, cela signifie une réorganisation complète de notre système actuel et à n'en pas douter la fin des conseils d'administration de nos associations de santé au travail.*

*Les services de santé au travail passeraient sous contrôle de l'Etat, donneur d'ordres, dans un grand réseau national réunissant les acteurs de santé / sécurité au travail et un financement national, avec une cotisation unique prélevée sur les entreprises et redistribuée sous forme de dotation aux structures opérationnelles de santé au travail. Attendons le vote du parlement, mais le chantier s'annonce COLOSSAL.*

*Béatrice JOURDE, Présidente.*

### FRANCE SANTE TRAVAIL

C'est le patronyme que propose la députée Charlotte LECOCQ pour l'organisme public qu'elle recommande de créer. Cet établissement réunirait sous la même bannière, l'INRS (Institut National de la Recherche et Sécurité), l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) et l'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics). Ce scénario choc fait partie des changements majeurs retenus par la parlementaire dans son rapport de mission de 174 pages.

L'amélioration de l'efficacité de la prévention des risques professionnels avait été confiée à Madame LECOCQ, ainsi qu'à Bruno DUPUIS, consultant en management et au Dr Henri FOREST, ancien médecin du travail et ancien secrétaire confédéral de la CFDT, par le premier ministre et les ministres du travail et de la santé, le 22 janvier dernier.

Il s'agit donc pour les rapporteurs d'une « simplification du fonctionnement à la faveur d'un rassemblement au sein d'une entité unique de prévention ».

Au niveau national, l'organisme public FRANCE SANTE TRAVAIL, placé sous la tutelle du ministère du travail et du ministère de la santé, définirait les programmes de travail permettant de décliner les orientations du Plan Santé

Travail et contractualiserait, sur la base d'un cahier des charges national, avec les structures régionales.

### REGION SANTE TRAVAIL

Au niveau de chaque région, serait créée selon le rapport, une structure de Droit Privé, regroupant les compétences de l'ARCT, des agences régionales de l'OPPBTP et les agents (ingénieurs) de la CARSAT, ainsi que les services de santé au travail interentreprises, dont t2st parmi quelques 35 autres SIST.

### OCCITANIE SANTE TRAVAIL

Si ce terme était retenu, serait donc une structure privée ayant une mission d'intérêt général et deviendrait l'interlocuteur privilégié de proximité des entreprises et s'appuierait sur des antennes locales. Un guichet unique est donc imaginé, afin « d'assurer à toutes les entreprises et à leurs travailleurs, sur chaque territoire, une offre de service certifiée, homogène, accessible et lisible ». S'agissant des SIST, les auteurs du rapport estiment que « la nouvelle organisation, en clarifiant les missions de chacun dans un cadre unique, doit être une opportunité de trouver plus de sens et d'efficacité collective, sans perte de leur identité ».



## la révolution LECOCQ - La suite !

### VERS UNE COTISATION NATIONALE SANTE SECURITE

Coté financement, le rapport préconise une cotisation unique pour les employeurs : les contributions financières des entreprises pour les structures régionales de prévention et celles concernant l'OPPBT pour les entreprises qui en relèvent, pourraient être regroupées avec celles des AT-MP au sein d'une cotisation unique « Santé Travail » directement recouvrée par l'URSSAF.

Un système de modulation du montant à verser est prévu sur une base mutualisée selon le risque spécifique de l'entreprise ou son engagement en matière de prévention. Il n'est pas cependant précisé le type de cotisation à mettre en œuvre : soit un taux assis sur la masse salariale, soit un forfait « Per capita » par salariés suivis.

Les différentes ressources par ailleurs consacrées à la prévention (fonds de l'Etat de la branche AT—MP, fonds issus des cotisations finançant des structures régionales de prévention, fonds partiels de l'AGEFIPH, quote part des services de santé au travail autonomes (grandes entreprises)), seraient réunies dans un unique fond national. La répartition des dotations sur l'ensemble du territoire pourrait être décidée par FRANCE SANTE TRAVAIL et la gestion des fonds être assurée par la CNAM.

### LE PILOTAGE PAR L'ETAT DU SYSTEME

Au niveau de l'Etat, il s'agit de renforcer sa posture de stratège et de mettre en réseau d'alerte les organismes de santé sécurité au travail.

L'Etat veille déjà à la conception et au pilotage de la politique de santé au travail définie dans le Plan Santé Travail et à son articulation avec la stratégie nationale de santé et le plan national santé environnement. France SANTE TRAVAIL déclinerait cette politique, pilotée par ses ministères de tutelle et disposerait d'un conseil d'administration où siègerait, à coté de l'Etat, les seuls partenaires sociaux.

OCCITANIE SANTE TRAVAIL serait pilotée par la DIRECCTE, en lien avec l'Agence Régionale de Santé et aurait un conseil d'administration paritaire où siègerait l'Etat et regrouperait les compétences des conseils d'administration des différents organismes intégrés à la structure.

L'idée sous-entendue est la mise en place d'un GUICHET UNIQUE - LIEU RESSOURCES pour les entreprises, proposant une offre de service homogène sur l'ensemble du territoire. Cette offre inclurait dans son socle de base un suivi individuel obligatoire de l'état de santé des salariés avec accompagnement pluridisciplinaire, une aide au maintien dans l'emploi.

## ACTUALITES t2st

### COMPTE DE RESULTAT t2st au 31 décembre 2017

#### PRODUITS

• Production de service	3504255
• Reprises, transferts de charges	110404
• Autres produits	80
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>3614740</b>

#### CHARGES

• Achats et charges externes	528327
• Impôts et taxes	90982
• Salaires et traitements	1774526
• Charges sociales	10916
• Amortissements	113226
• Dotations pour risques et charges	67036
• Autres charges	42711
<b>Total des charges</b>	<b>3427726</b>

#### RESULTAT D'EXPLOITATION **187013**

• Produits financiers	1046
• Intérêts et charges assimilées	274

#### RESULTAT COURANT AVANT IMPOT **187784**

• Produits exceptionnels	37420
• Charges exceptionnelles	29653
• Impôt sur les bénéfices	20119

#### BENEFICE **175432**

### MOUVEMENTS DU PERSONNEL

Départ du Dr Barbara BODHUIN au 24 aout 2018 pour convenance personnelle.

Départ en retraite du Dr Daniel VIVER au 31 aout 2018.

Embauche du Dr Anne PINTRE-FOURNIER au 03 septembre 2018.

Embauche d'un(e) infirmier(e) en santé au travail pour renforcer l'équipe médicale de Clermont l'Hérault-Lodève

Un ajustement de la sectorisation et de la répartition des entreprises suivies par les Drs Claire PETER et Anne PINTRE-FOURNIER sera réalisé sur le mois de septembre.

Embauche d'un IPRP spécialisé en ergonomie programmée sur le 3ème trimestre 2018.